



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 24 septembre 2007***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/2007

**D - 20070446**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 24 septembre Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

Mme Muriel PARCELIER, M. Jacques COLOMBIER,

***OPAH Centre Historique 23 rue Traversanne, 10 rue de la Porte St Jean, 17 bis rue Contrescarpe. Subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires occupants ou accédants.  
Autorisation. Décision***

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, accédants ou primo-accédants sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB.

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

**Mlle LEGER Clémentine et M. MOURGUES Stéphane, propriétaires de l'appartement sis 23, rue Traversanne à Bordeaux, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :**

Statut de propriétaire de Mlle LEGER et M. MOURGUES	Niveau de ressources
Propriétaire Primo Accédant	Plafonds ANAH < Ressources < 140% Plafonds ANAH

**Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans leur logement de type T5 occupé par ses propriétaires à titre de résidence principale.**

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 avril 2007.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 20.978 €

Aide de la Ville au propriétaire :  $20.978 \text{ €} \times 15\% = 3.147 \text{ €}$

Aide de la CUB au propriétaire :  $20.978 \text{ €} \times 15\% = 3.147 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mlle LEGER Clémentine et M. MOURGUES Stéphane une participation d'un montant de 3.147 € pour la Ville de Bordeaux

Accorder à Mlle LEGER Clémentine et M. MOURGUES Stéphane une participation d'un montant de 3.147 € pour la CUB.

**SCI 10 PORTE SAINT JEAN, propriétaire de l'appartement sis 10, rue de la Porte St Jean à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de SCI 10 PORTE ST JEAN	Niveau de ressources
Propriétaire Occupant	Plafonds ANAH < Ressources < 140% Plafonds ANAH

**Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble à usage d'atelier et de bureaux en un logement de type T4 occupé par ses propriétaires à titre de résidence principale.**

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 avril 2007.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25.000 €

Aide de la Ville au propriétaire : 25.000 € X 10% = 2.500 €

Aide de la CUB au propriétaire : 25.000 € X 10% = 2.500 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI 10 PORTE SAINT JEAN une participation d'un montant de 2.500 € pour la Ville de Bordeaux

Accorder à la SCI 10 PORTE SAINT JEAN une participation d'un montant de 2.500 € pour la CUB.

**Mlle JELEN Isabelle, propriétaire de l'appartement sis 17bis, rue Contrescarpe à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mlle JELEN Isabelle	Niveau de ressources
Propriétaire Occupant	Plafonds ANAH < Ressources < 140% Plafonds ANAH

**Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans le logement occupé par son propriétaire à titre de résidence principale.**

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 juillet 2007.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11.447 €

Aide de la Ville au propriétaire : 11.447 € X 10% = 1.145 €

Aide de la CUB au propriétaire : 11.447 € X 10% = 1.145 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Mlle JELEN Isabelle une participation d'un montant de 1.145 € pour la Ville de Bordeaux

Accorder à Mlle JELEN Isabelle une participation d'un montant de 1.145 € pour la CUB.

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Les différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Michel DUCHENE**  
**Adjoint au Maire**